



c'est chaud !

La fin de l'été, marquée par de grosses chaleurs, anticipe-t-elle déjà la température de la rentrée sociale ? Faut dire qu'elle est montée jusqu'à 49.3 avant les vacances !

Un début de vacances marqué aussi par le sceau de lâches attentats.

Cette rentrée nous offre comme spectacle le début de la course à la présidentielle avec son lot d'annonces : retraite à 64 ans, semaine à 37 heures, austérité en veux-tu en voilà avec, en tête, Juppé et Sarkozy, les revenants ou "The walking dead" saison 8 version "les républicains".

Sarko et Juppé : plus de 65 millions de Français et on n'a pas trouvé mieux pour nous représenter ! C'est à désespérer !

De l'autre côté, jugez par vous-même : Hollande, Montebourg, Hamon et consorts. Tous issus de la même équipe !

N'en disons pas plus sinon on accusera les syndicats de faire de la politique !!!

Bon, pour le reste, le fameux **RIFSEEP** va enfin

nous montrer son vrai visage... Le calendrier des réunions est fixé. Pour rappel, ce truc aux initiales improbables modifiera totalement l'architecture de notre régime indemnitaire !

Évidemment, cela sera aussi l'occasion pour notre employeur de le revaloriser à sa juste valeur en prenant exemple, au hasard, sur le Conseil départemental...

Bon, compte tenu du montant de l'enveloppe restante du pacte social (350 000 euros), faut pas s'attendre à Byzance....

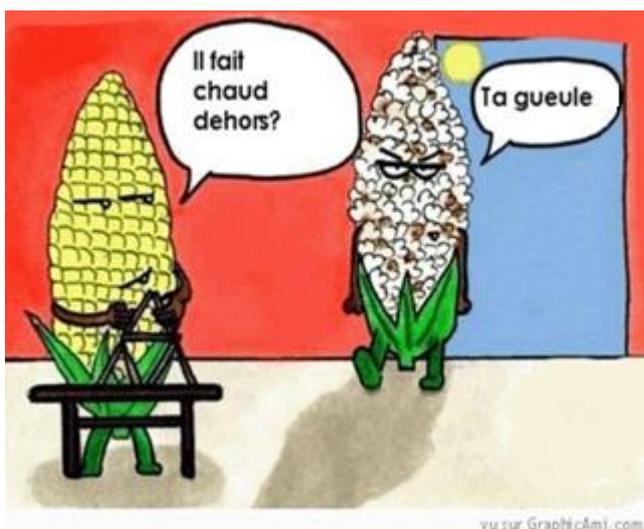
Ou alors sera-t-il l'occasion d'introduire cette fameuse part variable censée récompenser les bons élèves sur le dos des autres ? A priori, ce ne serait pas le cas mais restons vigilants tout de même !

Nous pensons que, comme diraient certains experts du CAC 40, "des marges de manœuvres existent".

On ne demande pas à notre employeur d'ouvrir les vannes mais juste de lâcher du lest...

Soyez sympas avec vos personnels qui, comme l'Oréal, le valent bien !

En conclusion de cet édito, nous continuons notre développement. Cela nous encourage à pour-



suivre dans ce sens.

Merci à vous car cela nous permet de faire ce genre de parution, qui plait ou qui ne plait pas, mais en tout cas suscite le débat et la réflexion. C'est l'objectif visé et qui sera dorénavant complété par une version électronique mensuelle.

Longue vie au *Petit Communal*, qu'il soit papier ou électronique ! ■



attentats....

Cet été 2016 a été marqué par une vague d'attentats qui frappent une fois encore des personnes civiles. Aucun combat, aucune guerre, aucune idéologie ne peuvent justifier une telle politique meurtrière que ce soit à Nice, Saint-Etienne-du-Rouvray, Ankara, Bagdad ou Gaziantep. Notre soutien aux victimes est total. Ces attentats créent l'effroi, l'horreur et la stupéfaction.



Nous pensons que c'est par un meilleur partage des richesses et des changements profonds dans les politiques sociales, économiques, intérieures et extérieures que nous pourrions changer la situation. ■

loi Travail (et son monde) : c'est toujours non !

L'utilisation du 49.3 par le gouvernement pour faire passer le projet de loi Travail au mois de juillet constitue un nouveau déni de démocratie. Le gouvernement refuse d'écouter les mobilisations initiées depuis le mois de mars, préférant jouer la carte de l'isolement !

Pourtant, pour toutes celles et tous ceux qui ont battu le pavé ces derniers mois, fait grève, occupé les places, organisé des actions et des blocages, la question n'est pas réglée.

Notre détermination face à ce nouveau cadeau aux grands patrons, actionnaires et banquiers reste intacte !

Le prochain grand rendez-vous à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, SUD (Solidaires), FSU, UNEF, UNL et FIDL aura lieu le jeudi 15 septembre 2016.

La partie n'est donc pas finie ! ■



Rennes :

l'école de la Courrouze, en partie construite , abandonnée !

Après la découverte de solvants chlorés sur le chantier, la construction du pôle éducatif de la Courrouze est à l'arrêt depuis 2014.

Au grand dam des habitants de ce quartier majoritairement composé de jeunes couples qui se trouvent, de fait, dans le stress de ne pas savoir où iront leurs enfants lors des rentrées prochaines.

Il nous est dit que seule l'école Champion de Cicé est impactée. C'est faux ! Marie Pape Carpentier avec 35 enfants par classe l'est également ; il fallait y être le 1er septembre pour s'en rendre compte !! Bon courage à nos collègues pour gérer cette forte affluence !

De plus, les crèches du secteur (entre autres Marion du Faouët) ne pourront pas répondre aux demandes futures des habitants concernant les modes de garde des jeunes enfants. À cela s'ajoute, pour les parents ayant des enfants en crèche, cette règle absurde de devoir mettre "dehors" les enfants ayant trois ans au mois de mars. L'application de cette règle dans un secteur où les écoles sont surchargées ne va pas sans poser de problèmes ! Les écoles privées se frottent déjà les mains !

Pour finir cette situation devrait en toute logique avoir des incidences sur SP 2020 car

une grande partie des redéploiements devait se faire sur ce secteur. Pour info, le coût de la construction commencée s'élève à **5 millions d'euros déjà dépensés pour la structure auxquels il faut ajouter 850 000 euros pour**

l'étude des sols ! On se demande pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt !

Il est dit que la structure existante serait transformée en bureaux. Pourquoi ne pas y mettre les bureaux des élus ? Ils auraient de la place pour imaginer leurs beaux projets !



Nous vous invitons à lire (ou relire)
un article du blog "Place à défendre" sur le futur centre des congrès

(il date un peu mais nous éclaire sur la gestion des deniers publics !

Et après ça ils nous diront que c'est la crise)

En voici quelques extraits :

- « **Un chantier toujours plus coûteux.** Le gigantesque budget alloué à la transformation du couvent des Jacobins en « Centre de Congrès d'Affaires » par la multinationale Vinci était estimé à 40-50 millions d'euros en 2005 , puis à 50-65 millions d'euros en 2007, puis à 84 millions d'euros en 2012 pour atteindre 106,4 millions d'euros aujourd'hui ! Et demain ? » [...]
- « **Un jackpot pour la multinationale Vinci...** Sur les 106 millions d'euros, 75 millions sont déjà budgétés pour la Sogea Bretagne BTP, filiale de Vinci, chargée d'une grande partie des travaux... et **pour les groupes financiers** qui vont se goinfrer avec l'augmentation de la dette de la Ville et de ses frais financiers. » [...]
- « On sait maintenant la forme juridique que prendra cette aventure : un service "public" local (S.P.L.)... c'est-à-dire un organisme à financement public mis au service d'intérêts privés ! » [...]
- « **Budget 2015 : moins d'argent pour les services publics.** Le budget 2015 de la Ville de Rennes prévoit une baisse de 30% de ses investissements, soit une amputation de 33 millions d'euros. Le budget enfance et éducation est amputé de 14 millions d'euros ; l'aide au logement social est divisée par 4 ; l'aide à la vie associative est divisée par 2. Quel sera l'impact de ce reflux sur les inégalités et sur l'emploi ? Le budget 2015 de Rennes Métropole englutit 22 millions d'euros dans le Centre des Congrès d'affaires. » [...]
- « *Est-il raisonnable de mettre autant d'argent public dans un projet d'équipement qui doit initialement être mis au profit de manifestations privées ? (...) C'est aussi une des raisons du désintérêt des Rennais pour l'enquête publique, car ils n'ont pas le sentiment que cet équipement est réalisé à leur profit.* » Rapport de la commission d'enquête d'utilité publique.

En janvier 2015, lors de la présentation au comité technique du projet de création d'une SPL, SUD a voté contre !

Et, pour finir, on n'ose même pas vous dire qui sera le premier client de ce futur centre des congrès !





Le saviez-vous ? Le capital décès

Depuis le 1er janvier 2015, une réforme a eu lieu concernant le versement par la Sécurité Sociale d'une indemnité dite "capital décès" concernant les actifs du régime général.

Cette indemnité a pour objectif d'aider les familles à faire face aux premières dépenses dans pareille situation ; entre autres, le financement des obsèques dont le coût moyen est d'à peu près **5 000 €**. Ce montant, avant 2015, était calculé au regard de vos revenus, ce qui, de fait, favorisait les hauts revenus par rapport aux plus faibles.

Hé oui ! Même devant la mort l'égalité n'existe pas. Mais ça vous le saviez.

Bref, dans un souci d'équité, notre cher gouvernement a décidé que ce montant serait de **3 404 €** pour tous. Vous remarquerez tout de suite qu'on est loin du coût moyen.

Ce qui aurait pu apparaître comme une mesure de rééquilibrage l'est moins quand on regarde dans le détail.

Cette somme, désormais fixe, fera réaliser une économie de 183 millions d'euros à l'État et les plus modestes ne se retrouveront pas forcément gagnants.

En comparaison, le porte-avions Charles de Gaulle a coûté 3 milliards d'euros ! Hé oui, tous les euros ne se valent pas !

PS : nous concernant, le capital décès est égal à 13 616 €.

Toutefois, le capital décès est égal à 12 fois le montant du dernier traitement indiciaire brut mensuel du fonctionnaire décédé dans les situations suivantes :

- décès suite à un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
- décès suite à un attentat ou à une lutte dans l'exercice de ses fonctions ;
- décès suite à un acte de dévouement dans un intérêt public ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes

Dans ces situations, le capital décès est versé trois années de suite, le premier versement au décès du fonctionnaire et les deux autres au jour anniversaire du décès.

Chaque enfant bénéficiaire du capital décès reçoit une somme complémentaire de 828,39 €.

Il nous semblerait plus "humain" que cette règle nous concernant soit la même pour tous ! ■



suivez l'actualité de la section Sud Rennes sur sud-ct35.org

